

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 50	<i>Membres en fonction :</i> 50	<i>Membres présents :</i> 38	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 8	<i>Absent(s) :</i> 4	<i>Pouvoir(s) :</i> 0
---	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	----------------------	--------------------------

Date de convocation : 7 mai 2019

Vote(s) pour : 38

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 13 mai 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2019-05-13-BD-15 :

Réseaux d'évacuation des eaux pluviales : Programme d'investissement Metz Métropole 2019 et convention financière cadre relative au programme d'assainissement entre la Régie HAGANIS et Metz Métropole.

Rapporteur : Monsieur François CARPENTIER

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 3 décembre 2018 relative à l'affectation d'un montant de 2 190 000 € TTC sur l'Autorisation de Programme "Réseaux d'assainissement Eaux pluviales" destiné à financer le programme d'assainissement pour l'année 2019

VU le programme prévisionnel 2019 de travaux et d'études annexé à la présente délibération,

CONSIDERANT que l'exercice de la compétence "Assainissement" demande les moyens budgétaires nécessaires à l'amélioration, au renouvellement et à l'extension des réseaux d'évacuation des eaux pluviales sur son territoire,

CONSIDERANT l'intérêt de coordonner et de regrouper l'ensemble des opérations programmées en 2019 sur le réseau unitaire avec la Régie HAGANIS,

DECIDE de valider le programme d'investissement eaux pluviales, comme suit :

- EAUX PLUVIALES – Etudes : 203 000 € TTC,
- EAUX PLUVIALES – Travaux : 2 204 000 € TTC,
- ACTISUD : 196 000 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer avec la Régie HAGANIS la convention cadre jointe en annexe relative au programme d'investissement 2019 évalué à 463 000 € TTC pour les travaux listés dans ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à faire évoluer la programmation présentée dans la limite des crédits inscrits et hors ajout de nouvelles opérations,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces opérations, y compris les actes notariés concernant l'établissement de servitude de passage.

Pour extrait conforme
Metz, le 14 mai 2019
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



PROGRAMME d'INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT PLUVIAL 2019

COMMUNES	LOCALISATION	NATURE DE L'INTERVENTION	Coordination avec travaux de voirie	MONTANT
TRAVAUX				
AMANVILLERS	Allée du Champ Banal	Pose de deux avaloirs - Renforcement de la collecte	Lutte contre les inondations suite à débordement du réseau	6 000,00 €
AMANVILLERS	Rue du Vieux Chemin	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	3 000,00 €
ARS-LAQUENEXY				
ARS-SUR-MOSELLE				
AUGNY				
CHATEL-SAINT-GERMAIN				
CHESNY				
CHIEULLES	Rue de la Chapelle	Reprise de la collecte des eaux pluviales	Lutte contre les inondations suite à débordement du réseau	390 000,00 €
CHIEULLES	Route de Rupigny	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	50 000,00 €
COIN-LES-CUVRY				
COIN-SUR-SEILLE				
CUVRY	Rue du Patural/Rue de la Corvée du Moulin	Mise en conformité des avaloirs	Gestion Patrimoniale	13 000,00 €
FEY				
GRAVELOTTE	Rue d'Ars	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	15 000,00 €
JURY				
JUSSY				
LA MAXE				
LAQUENEXY				
LE BAN SAINT MARTIN	Rue de la Mame	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	16 000,00 €
LE BAN SAINT MARTIN	Rue de Lardemelle	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	9 000,00 €
LESSY				
LONGEVILLE-LES-METZ				
LORRY-LES-METZ	Chemin Noir et rue des Cumenelles	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	10 000,00 €
MARIEULLES - VEZON				
MARLY	Rue des Pervenches et Impasses	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	100 000,00 €
MARLY	Rue des Genêts	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	48 000,00 €
MECLEUVES				
METZ	Rue Georges Lenôtre	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	6 000,00 €
METZ	Rue des Mésoyers	Renouvellement du réseau unitaire / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	46 000,00 €
METZ	Rues Dalès - Mouzin	Création d'une collecte des eaux pluviales / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	90 000,00 €
METZ	Secteur Rues Victor Hugo-Claudiel et Henot	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	20 000,00 €
METZ	Rue de Bouteiller	Reprise du réseau unitaire / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	8 000,00 €
METZ	Rue de la Croix	Renouvellement du réseau unitaire / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	124 000,00 €
METZ	Rue de la Lorraine Sportive	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	125 000,00 €
METZ	Place du Souvenir Français - Rue de Noisseville	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	8 500,00 €
METZ	Rue du Petit Clou	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	5 000,00 €
METZ	Rue des Feivres	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	5 000,00 €
METZ	Rue Joseph HENOT	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	20 000,00 €
MEY	Rue Paul Gilbert	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	32 500,00 €
MONTIGNY LES METZ	Rue des Jardins sous la Fontaine	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	8 000,00 €
MOULINS-LES-METZ	Rue de la Loire	Reconfiguration du réseau	Lutte contre les inondations suite à débordement du réseau	221 000,00 €
NOISSEVILLE				
NOUILLY				
PELTRE				
PLAPPEVILLE	Rue du Haut de Woicon	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	80 000,00 €
PLAPPEVILLE	Rue de Gaulle	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	7 000,00 €
PLAPPEVILLE	Rue des Fortes Terres	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	7 000,00 €
POUILLY				
POURNOY-LA-CHETIVE	Rue des Tilleuls	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	5 000,00 €

ROZERIEULLES				
SAINT-JULIEN-LES-METZ				
SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE				
SAINTE-RUFFINE				
SAULNY	Rue des Courtes Rayes	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	21 000,00 €
SCY CHAZELLES	Rue de Lessy	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	6 000,00 €
VANTOUX	Rue du Gué	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	15 000,00 €
VANY				
VAUX	Chemin du Carcan	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	8 000,00 €
VAUX	Tranches 2 et 3	Réalisation de sondages sur réseaux divers	Gestion Patrimoniale	26 000,00 €
VERNEVILLE				
WOIPPY	Rue de la Gare et Rue Maison Neuve	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	18 000,00 €
WOIPPY	Rue Rose Marcus	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	9 000,00 €
WOIPPY	Rue de l'Etang	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	5 000,00 €
WOIPPY	Rue du Général Gibbon	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	7 000,00 €
WOIPPY	Rue de Nachy	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	28 000,00 €
WOIPPY	Rue de Brest	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	15 000,00 €
WOIPPY	Chemin du Haut des Bigottes	Réhabilitation du réseau / coordination avec travaux de voirie	Coordination avec travaux de voirie	17 000,00 €
METZ METROPOLE	diverses communes	Petits travaux de réfection des réseaux unitaires	Gestion Patrimoniale	30 000,00 €
METZ METROPOLE	diverses communes	travaux de réfection des ouvrages EP extérieurs (station anti-crue....)	Gestion Patrimoniale	10 000,00 €
METZ METROPOLE	Travaux divers	Interventions urgentes et non programmées		230 000,00 €
METZ METROPOLE	Investigations	ITV/Police de l'Eau/Missions SPS/ Etudes Géotechniques/Sondages réseaux divers	Coordination avec travaux de voirie	80 000,00 €
Convention HAGANIS 2018 - CP 2019			Gestion Patrimoniale	66 000,00 €
Avenant convention HAGANIS 2018			Coordination avec travaux de voirie	135 000,00 €
			TOTAL TRAVAUX	2 204 000,00 €
ETUDES et INVESTIGATIONS				
METZ METROPOLE	Etudes	Préparation Programmes d'Investissements ultérieurs		100 000,00 €
METZ METROPOLE	Investigations	ITV/Police de l'Eau/Missions SPS/ Etudes Géotechniques/Sondages réseaux divers		80 000,00 €
Convention HAGANIS 2018				13 000,00 €
Convention HAGANIS 2019				10 000,00 €
			TOTAL ETUDES et INVESTIGATIONS	203 000,00 €
ACTISUD				
Etude diagnostic				20 000,00 €
Travaux d'investissement				176 000,00 €
			TOTAL ACTISUD	196 000,00 €
TOTAL du Programme d'investissement EAUX PLUVIALES 2019				2 603 000,00 €

PROJET DE CONVENTION CADRE AVEC METZ METROPOLE

2019

Projet de convention cadre 2019													
Communes	Opérations	Demande de remboursement (prévisionnel)	Travaux ou étude Début (prévisionnel)	Travaux ou étude Fin (prévisionnel)	Montant prévisionnel des travaux			Frais de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage*		Montant prévisionnel des dépenses de la part eaux pluviales en € TTC (arrondi)	Aides notifiées		Montant estimé restant à la charge de Metz Métropole en € TTC (avec frais de maîtrise d'œuvre et net de subvention)
					Total en € HT	part eaux pluviales en € HT	part eaux pluviales en € TTC	en € HT	en € TTC		AERM montant sur la part EP	Conseil Départemental montant sur la part EP	
Cuvry	Rue du Patural / Rue de la Corvée du Moulin - Remplacement du réseau EU et mise en conformité du raccordement d'avaloirs	2020	09/2019	12/2019	160 000	10 000	12 000	800	960	13 000			13 000
Metz	Devant Les Ponts - Rue des Mésoyers - Renouvellement du réseau unitaire	2019	05/2019	07/2019	70 000	35 000	42 000	2 800	3 360	46 000			46 000
Metz	Rue de Bouteiller - Renouvellement du collecteur unitaire	2019	03/2019	04/2019	12 000	6 000	7 200	480	576	8 000			8 000
Metz	Rue Joseph Hénot - Réfection du collecteur unitaire	2019	03/2019	04/2019	30 000	15 000	18 000	1 200	1 440	20 000			20 000
Metz	Sablon - Rue de la Croix - Renouvellement du réseau unitaire	2019	06/2019	09/2019	190 000	95 000	114 000	7 600	9 120	124 000			124 000
Metz	Modélisation d'un DO > 600 kg DBO5 (DO Paixhans)	2020	09/2019	12/2019	15 000	7 500	9 000	600	720	10 000			10 000
Vaux	Tranches 2 et 3 - Réalisation de sondages sur réseaux divers	2020	09/2019	12/2019	40 000	20 000	24 000	1 600	1 920	26 000			26 000
Diverses communes	Réfection et réhabilitation de réseaux unitaires - EP + UN - tranche 2019	Acompte en 2019 et solde en 2020	01/2019	12/2019	46 000	23 000	27 600	1 840	2 208	30 000			30 000
Diverses communes	Travaux de réfection des ouvrages EP extérieurs - tranche 2019	Acompte en 2019 et solde en 2020	01/2019	12/2019	7 500	7 500	9 000	600	720	10 000			10 000
Jouy-aux-Arches - Augny	ACTISUD - zone Saint Jean - Travaux de renouvellement des équipements du poste anti-crues - tranche 2019	2020	01/2019	12/2019	135 500	135 500	162 600	10 840	13 008	176 000			176 000
Total					706 000,00	354 500,00	425 400,00	28 360,00	34 032,00	463 000,00	0,00	0,00	463 000,00

* les frais de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage s'élèvent à 8% des travaux d'eaux pluviales

**CONVENTION FINANCIERE
RELATIVE AU PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT
POUR L'ANNEE 2019**

RESEAUX D'EAUX USEES ET PLUVIALES OU UNITAIRES

entre

La Régie HAGANIS dont le siège social se situe Rue du Trou aux Serpents à METZ, représentée par Monsieur Daniel SCHMITT, Directeur Général, agissant en vertu de la **délibération du Conseil d'Administration du 19 juin 2019**,

et

Metz Métropole dont le siège social se situe à Harmony Park, 11 boulevard Solidarité à Metz, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc BOHL, agissant en vertu de la **délibération du Bureau du 13 mai 2019**,

ARTICLE 1 - OBJET

Le programme d'assainissement 2019 sur réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, ou unitaires, se décompose de la manière suivante:

Cuvry	Rue du Patural / Rue de la Corvée du Moulin - Remplacement du réseau EU et mise en conformité du raccordement d'avaloirs	fiche descriptive n°1
Metz	Devant Les Ponts - Rue des Mésoyers - Renouvellement du réseau unitaire	fiche descriptive n°2
Metz	Sablon - Rue de la Croix - Renouvellement du réseau unitaire	fiche descriptive n°3
Vaux	Tranches 2 et 3 - Réalisation de sondages sur réseaux divers	fiche descriptive n°4
Metz	Modélisation d'un DO > 600 kg DBO5 (DO Paixhans)	fiche descriptive n°5
Metz	Rue de Bouteiller - Renouvellement du collecteur unitaire	fiche descriptive n°6
Metz	Rue Joseph Hénot - Réfection du collecteur unitaire	fiche descriptive n°7
Diverses communes	Réfection et réhabilitation de réseaux unitaires - EP + UN - tranche 2019	
Diverses communes	Travaux de réfection des ouvrages EP extérieurs - tranche 2019	
Jouy-aux-Arches - Augny	ACTISUD - zone Saint Jean - Travaux de renouvellement des équipements du poste anti-crues - tranche 2019	

Ces travaux relèvent de Metz Métropole, dans le cadre de l'exercice de sa compétence « assainissement ». La maîtrise d'ouvrage desdits travaux est réalisée par HAGANIS, des motifs techniques imposant une gestion commune de l'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées. En contrepartie, Metz Métropole verse une contribution spécifique à HAGANIS.

ARTICLE 2 - ENVELOPPE FINANCIERE - DELAIS

2-1 Enveloppe financière

L'enveloppe financière correspondant au coût des travaux et prestations connexes aux études et travaux à réaliser sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales pour chacune de ces opérations est définie dans le tableau récapitulatif joint à la présente convention. Elle s'élève à 463 000 € TTC.

Pour chaque opération, le montant des travaux est estimé à la date de l'établissement de la convention, les études d'avant projet et la définition des conditions techniques n'étant pas finalisées.

Metz Métropole se réserve le droit de suspendre ou de ne pas donner suite à une opération si celle-ci diffère substantiellement de celle décrite dans le programme cité à l'article 1.

Par ailleurs, HAGANIS veillera à ne pas dépasser l'enveloppe financière globale précitée, après l'achèvement de toutes les opérations, pour la part des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales.

Enfin HAGANIS informe Metz Métropole des suites données aux demandes de subventions qu'elle formule.

Dans le cas où il serait nécessaire d'apporter des modifications à l'enveloppe financière, un avenant à la présente convention devra être préalablement conclu avec Metz Métropole.

2-2 Délais

HAGANIS prévoit la réalisation des travaux sur les années 2019 et 2020. La programmation de chaque opération est détaillée dans le tableau récapitulatif ci-annexé.

Pour chacune des opérations, les travaux doivent connaître un début d'exécution effectif avant le 31/12/2019. Dans le cas contraire, l'opération peut être annulée par Metz Métropole. Dans tous les cas, HAGANIS informera Metz Métropole des éventuels retards et mettra à jour, après accord, le tableau annexé à la présente convention.

En tout état de cause, l'ensemble des opérations devra être soldé au plus tard le 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 - MISSION HAGANIS

Pour chaque opération, la mission d'HAGANIS porte sur les éléments suivants :

- 1 – élaboration de l'avant projet et du projet,
- 2 – définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les travaux seront lancés et réalisés, avec élaboration d'un DCE,
- 3 – préparation du choix du ou des prestataires,
- 4 – signature et gestion des marchés de travaux, de fournitures et de services :
 - règlement des marchés
 - réception des travaux,

- 5 – gestion financière et comptable de l'opération,
- 6 – gestion administrative,
- 7 – actions en justice.

ARTICLE 4 - APPROBATION DU PROJET

Pour chaque opération, des réunions techniques entre HAGANIS et Metz Métropole sont programmées afin de valider les solutions techniques retenues, les modalités d'exécution des travaux ainsi que l'estimation prévisionnelle. Sur demande, un dossier de consultation des entreprises sera transmis à Metz Métropole.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENT FINANCIER D'HAGANIS ET DE METZ METROPOLE

Pour chaque opération :

- a) HAGANIS pré financera l'ensemble des prestations Toutes Taxes Comprises.
- b) Pour les opérations supérieures à 50 000 € Toutes Taxes Comprises, qui ne pourront pas être soldées dans l'année, HAGANIS sollicitera Metz Métropole en fin d'exercice, avant fin novembre, pour le versement d'un acompte. L'acompte sera au plus égal à 80% de l'opération.
- c) En fin d'opération, HAGANIS établira le bilan financier qui fera apparaître les dépenses réalisées Hors Taxes et Toutes Taxes Comprises.
- d) HAGANIS versera à Metz Métropole les subventions pour la part qui lui revient.
- e) Metz Métropole s'engage à inscrire les sommes correspondantes à son budget.

Les montants des participations financières de chaque organisme sont évalués sur la base des coûts estimatifs de l'opération (voir tableau récapitulatif).

ARTICLE 6 - CONTROLE FINANCIER ET COMPTABLE

Un tableau de suivi global des opérations constitutives de la convention est établi par HAGANIS, renseigné au fur et à mesure de l'avancement des opérations et transmis à Metz Métropole.

Lors de la demande de versement de l'acompte (prévu à l'article 5-b), HAGANIS produira à l'appui de sa demande le détail des dépenses réalisées justifiant la demande d'acompte.

A la fin de chaque opération, HAGANIS établira et remettra à Metz Métropole un bilan général qui comportera le détail de toutes les dépenses réalisées, accompagné de l'attestation du comptable certifiant l'exactitude des facturations et des paiements résultant des pièces justificatives, ainsi que le montant des aides éventuelles des autres financeurs (AERM et Conseil Départemental). HAGANIS produira à l'appui de ce bilan, la notification de subvention de l'organisme financeur.

Le versement du solde financier par Metz Métropole interviendra après accord définitif sur le bilan général.

ARTICLE 7 - CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

7.1 - La commission d'Appel d'Offres compétente est celle constituée par HAGANIS à laquelle sera conviée au moins un représentant de Metz Métropole.

7.2 - Contrôle technique

Au cours de l'avancement de chaque opération, HAGANIS transmet à Metz Métropole les éléments déterminants du projet (plans, autorisations, attributions de marchés, évolutions techniques...).

HAGANIS est tenue d'obtenir l'accord préalable de Metz Métropole avant de prendre la décision de réception de l'ouvrage. Cet accord est formalisé par écrit.

HAGANIS fournira à Metz Métropole, les plans de récolement des ouvrages achevés, sous format informatique, ainsi que, le cas échéant, les rapports d'inspections télévisées, les résultats des essais d'étanchéité et de compactage.

Metz Métropole deviendra responsable à hauteur de 50 % de la garde de l'ouvrage unitaire dès la date d'effet de la réception.

ARTICLE 8 - ACHEVEMENT DE LA MISSION

La mission d'HAGANIS prendra fin après achèvement et réception de l'ensemble du programme de travaux qui fait l'objet de la présente convention et après l'établissement des bilans généraux et définitifs de toutes les opérations et leur acceptation par Metz Métropole.

La mission pourra également prendre fin par résiliation de la convention dans les conditions fixées à l'article 11.

ARTICLE 9 - REMUNERATION DU MANDATAIRE

Metz Métropole participera aux frais de maîtrise d'ouvrage (4%) et de maîtrise d'œuvre (4%) sur le montant total des travaux pour la part « eaux pluviales ». Ces taux s'appliquent sur le montant des travaux réellement exécutés.

Viennent s'ajouter au montant des travaux, les prestations connexes aux études (relevés topographiques, études géotechniques...) et aux travaux (branchements, plantations, remises en état diverses ...).

Ces montants constituent l'assiette de la rémunération de 8 % allouée à HAGANIS.

ARTICLE 10 - PENALITES

Sans objet.

ARTICLE 11 - RESILIATION

1 - Si HAGANIS est défaillante, et après mise en demeure restée infructueuse, Metz Métropole peut résilier la présente convention.

2 - Dans le cas où Metz Métropole ne respecterait pas ses obligations, HAGANIS après mise en demeure restée infructueuse a droit à la résiliation de la présente convention.

3 - La résiliation ne peut prendre effet qu'un mois après notification de la décision de résiliation. Il est procédé immédiatement à un constat contradictoire des prestations effectuées par HAGANIS et de l'avancement des travaux réalisés. Le constat contradictoire fait l'objet d'un procès-verbal qui précise en outre les mesures conservatoires qu'HAGANIS doit prendre pour

assurer la conservation et la sécurité des prestations et travaux exécutés. Il indique enfin le délai dans lequel HAGANIS doit remettre l'ensemble des dossiers à Metz Métropole.

Fait en deux exemplaires originaux,

Metz le.....

Le Président de METZ METROPOLE

Le Directeur Général d'HAGANIS

Jean-Luc BOHL
Maire de Montigny-lès-Metz
1^{er} Vice-Président de la Région Grand Est

Daniel SCHMITT

1. CUVRY – rue du Patural / rue de la Corvée du Moulin – Remplacement du réseau EU et mise en conformité du raccordement d'avaloirs

Montant total de l'opération : 160 000 € HT

Participation prévisionnelle Metz Métropole : 10 000 € HT arrondis à 13 000 € TTC (frais de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage inclus)

Le réseau d'eaux usées de la rue de la Corvée du Moulin a fait l'objet d'un chemisage continu en 1996. Ce chemisage est arrivé en fin de vie et présente des dégradations.

Un tronçon du collecteur de la rue de la Corvée du Moulin a notamment déjà fait l'objet d'un remplacement par ouverture de fouille en 2014 suite à un décollement partiel du chemisage ayant entraîné un bouchage du collecteur.

Des contrepenches et des infiltrations sont également présentes sur le collecteur.

Le renouvellement de l'ensemble du collecteur doit permettre de rétablir un écoulement optimal et d'anticiper d'éventuels décollement de gaine pouvant entraîner des bouchages.

Six avaloirs situés rue du Patural et rue de la Corvée du Moulin sont également raccordés sur le collecteur des eaux usées et doivent être repris sur le collecteur d'eaux pluviales afin d'éviter les entrées d'eaux claires par temps de pluie.



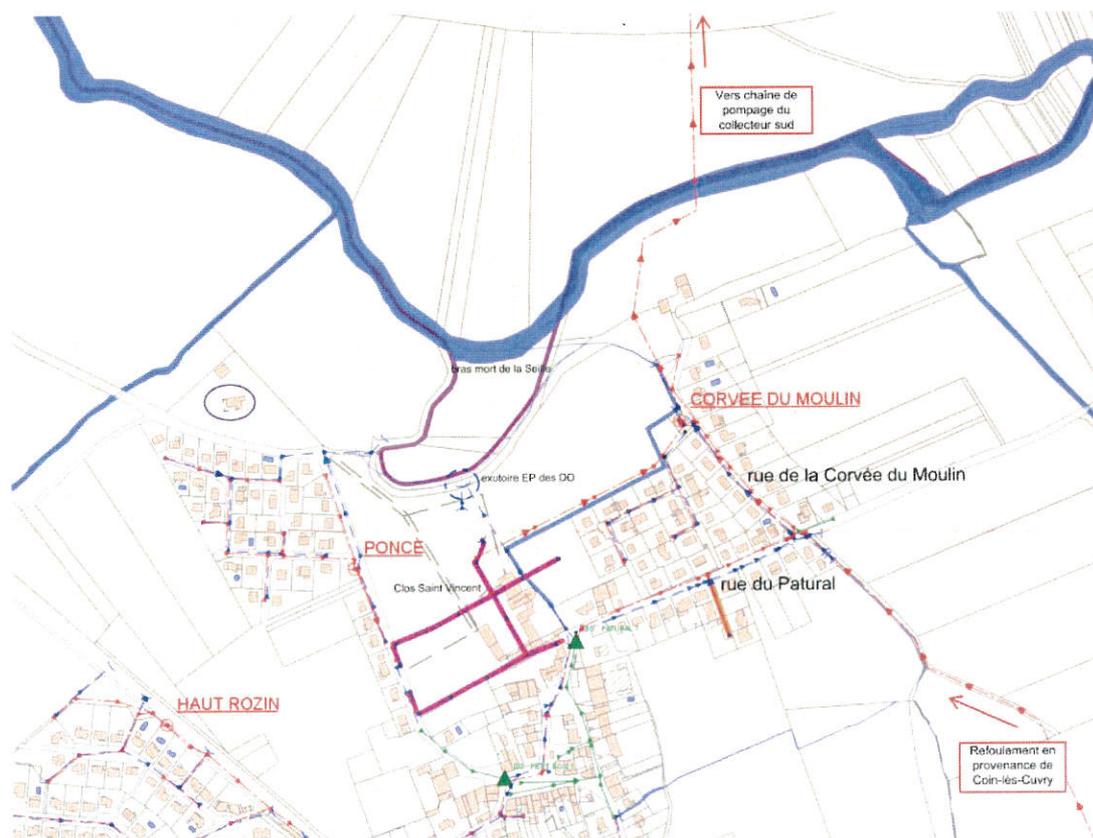
Dégradation du chemisage



Infiltration sur jonction regard / collecteur



Contrepente



2. METZ DEVANT LES PONTS – rue des Mésoyers – Renouvellement du réseau UN

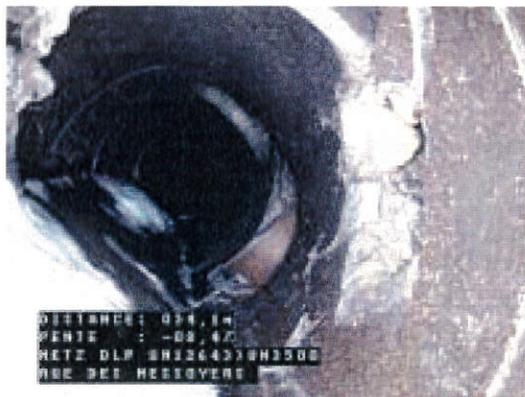
Montant total de l'opération : 70 000 € HT

Participation prévisionnelle Metz Métropole : 35 000 € HT arrondis à 46 000 € TTC (frais de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage inclus)

Metz Métropole prévoit la réfection de la voirie de la rue des Mésoyers en 2019.

L'inspection télévisée du collecteur a mis en évidence la nécessité de remplacer le réseau unitaire car des fissures importantes et des contrepenes sont présentes.

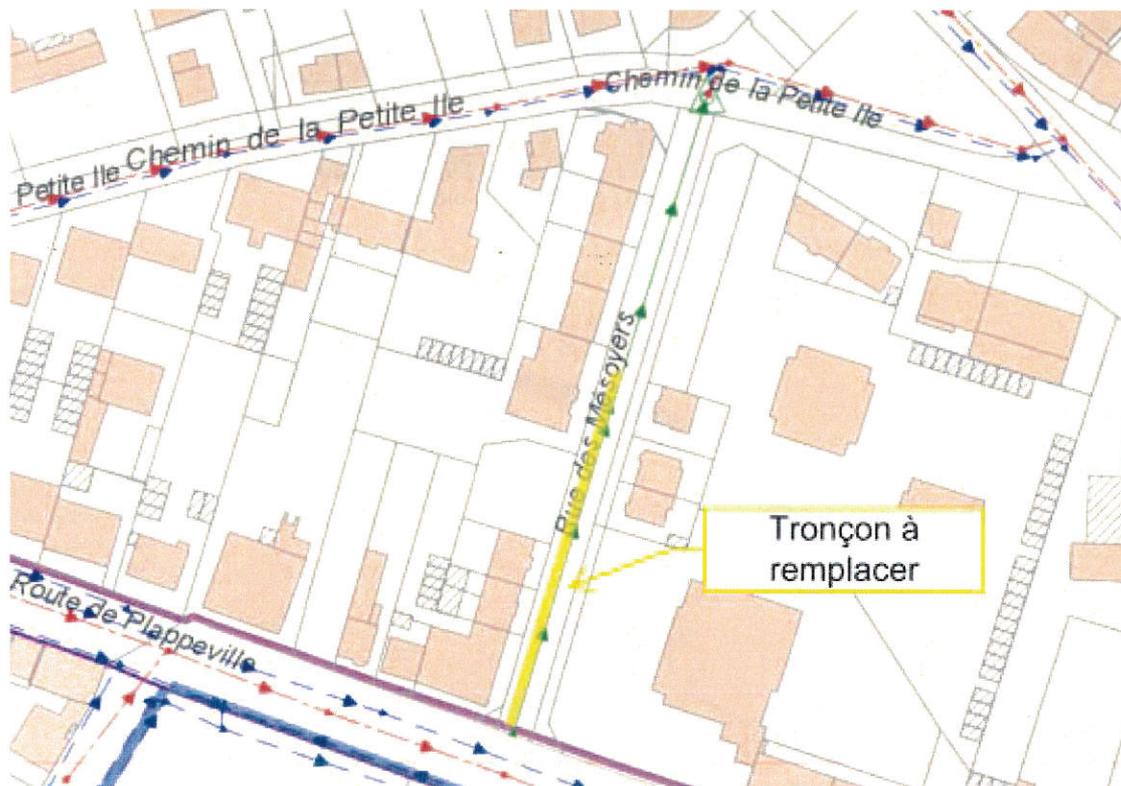
Les travaux consistent à poser un collecteur grès DN 300 mm sur 84 ml.



Fissures multiples



Cassure circulaire



3. METZ SABLON – rue de la Croix – Renouvellement du réseau UN

Montant total de l'opération : 190 000 € HT

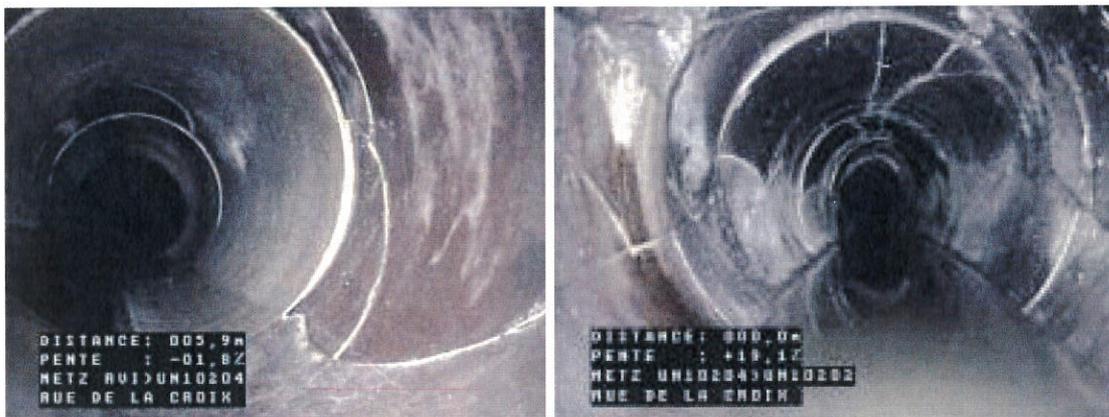
Participation prévisionnelle Metz Métropole : 95 000 € HT arrondis à 124 000 € TTC (frais de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage inclus)

Metz Métropole prévoit la réfection de la voirie de la rue de la Croix en 2019.

L'inspection télévisée du collecteur a mis en évidence la nécessité de remplacer le réseau unitaire car de nombreux défauts sont présents, notamment des fissures pouvant conduire à terme à une rupture de la canalisation.

Un collecteur neuf en grès DN 500 mm sera posé sur 140 ml, entre la rue de Castelneau et la rue Saint Bernard.

A noter que le collecteur unitaire situé à l'aval du tronçon à remplacer a d'ores et déjà fait l'objet d'un renouvellement en 2013.



Fissures présentes sur le collecteur



4. VAUX – Tranches 2 et 3 – Réalisation de sondages sur réseaux divers

Montant total de l'opération : 40 000 € HT

Participation prévisionnelle Metz Métropole : 20 000 € HT arrondis à 26 000 € TTC (frais de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage inclus)

La mise en séparatif de la commune de Vaux a fait l'objet, compte-tenu de la complexité des travaux à mener, d'un découpage en plusieurs tranches de travaux.

Pour rappel, le réseau unitaire de la commune de Vaux couvrait l'ensemble du vieux centre, autour de la mairie, et jusqu'à la place du Carcan. Un ruisseau canalisé constituait l'artère principale du réseau unitaire et l'ensemble des effluents était raccordé sur ce collecteur et acheminé directement à la Moselle.

La mise en séparatif des tranches n°1A et 1B a été réalisée en 2013 et 2015 et a permis de diriger vers la station d'épuration la majorité des eaux usées auparavant directement rejetée en Moselle.

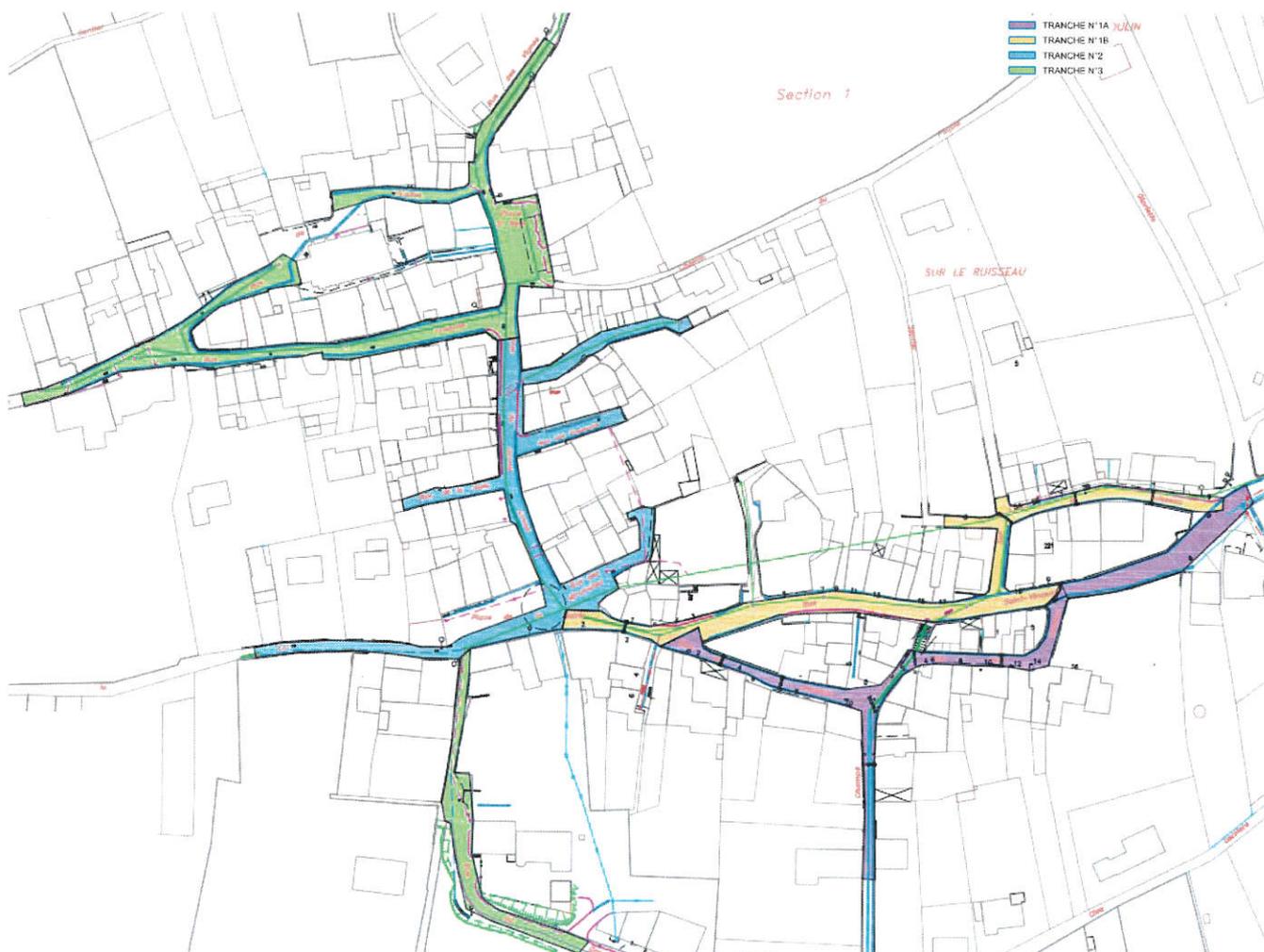
HAGANIS a été sollicité en 2018 par la mairie de Vaux quant à la poursuite de la mise en séparatif de la commune. En effet, le SIEGVO doit mener des travaux sur le réseau d'eau potable et une coordination éventuelle est à envisager.

La poursuite de la mise en séparatif permettrait de capter la pollution encore actuellement déversée en Moselle et de renouveler des collecteurs vieillissants et présentant un état dégradé.

Les études détaillées pour la poursuite de la mise en séparatif de la commune nécessitent la réalisation d'investigations préalables.

La réalisation de sondages sur réseaux divers doit permettre d'évaluer précisément l'encombrement du sous-sol afin d'implanter de manière opportune les nouveaux collecteurs d'assainissement.

Les travaux d'assainissement pourraient démarrer au plus tôt en 2020 et se dérouleraient jusqu'en 2022.



5. METZ – Modélisation d'un DO > 600 kg DBO5 (DO Paixhans)

Montant total de l'opération : 15 000 € HT

Participation prévisionnelle Metz Métropole : 7 500 € HT arrondis à 10 000 € TTC (frais de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage inclus)

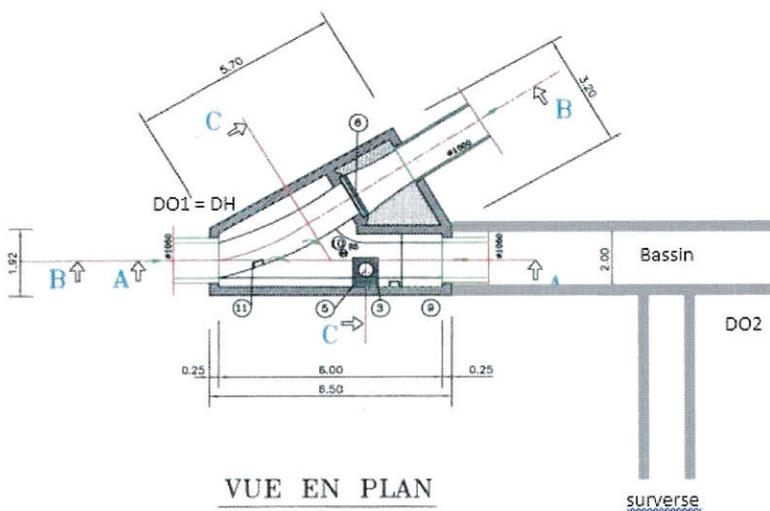
Les déversoirs d'orages collectant une charge en DBO5 supérieure à 600 kg/jour (soit 10 000 EH) font l'objet d'un suivi précis des volumes et charges déversés au milieu naturel en période de pluie.

Ce suivi a été rappelé et renforcé notamment dans l'arrêté du 21 juillet 2015.

L'ensemble des déversoirs concernés d'HAGANIS est équipé et suivi conformément à la réglementation.

La modélisation du déversoir doit permettre de mieux déterminer le fonctionnement de l'ouvrage et d'affiner la précision des mesures.

Cette modélisation concernera le DO Paixhans qui est associé au bassin Maison du Bâtiment à Metz.



6. METZ – rue de Bouteiller – Renouvellement du collecteur unitaire

Montant total de l'opération : 12 000 € HT

Participation prévisionnelle Metz Métropole : 6 000 € HT arrondis à 8 000 € TTC (frais de maîtrise d'œuvre et d'ouvrage inclus)

En coordination avec les travaux de réfection de la voirie prévus en 2019, il est nécessaire de remplacer ponctuellement le réseau unitaire de la rue de Bouteiller sur 2 zones :

- une ouverture pour permettre le retrait d'une barre de fer dans un branchement et la reprise de la jonction collecteur / branchement ;
- la reprise du collecteur sur une zone très fissurée.



Résumé de l'acte

057-200039865-20190513-05-2019-DB15-DE

Numéro de l'acte : 05-2019-DB15
Date de décision : lundi 13 mai 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Réseaux d'évacuation des eaux pluviales :
Programme d'investissement Metz Métropole 2019
et convention financière cadre relative au
programme d'assainissement entre la Régie
HAGANIS et Metz Métropole
Classification : 1.3 - Conventions de Mandat
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 15/05/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190513-05-2019-DB15-DE
Document principal : 99_DE-15.pdf

Historique :

15/05/19 08:47	En cours de création	
15/05/19 08:48	En préparation	Catherine DELLES
15/05/19 08:58	Reçu	Catherine DELLES
15/05/19 08:59	En cours de transmission	
15/05/19 09:00	Transmis en Préfecture	
15/05/19 09:05	Accusé de réception reçu	